Image not found or type unknown

Jean de La Fontaine, le loup plaidant contre le renard par-devant le singe

publié le **13/06/2017**, vu **23947 fois**, Auteur : Cassou

Une autre fable qui intéresse les juristes...

Un Loup disait que l'on l'avait volé :
Un Renard, son voisin, d'assez mauvaise vie,
Pour ce prétendu vol par lui fut appelé.
Devant le Singe il fut plaidé,

Non point par Avocats, mais par chaque Partie.
Thémis n'avait point travaillé,
De mémoire de Singe, à fait plus embrouillé.
Le Magistrat suait en son lit de Justice.
Après qu'on eut bien contesté,
Répliqué, crié, tempêté,
Le Juge, instruit de leur malice,
Leur dit : "Je vous connais de longtemps, mes amis,
Et tous deux vous paierez l'amende ;
Car toi, Loup, tu te plains, quoiqu'on ne t'ait rien pris ;
Et toi, Renard, as pris ce que l'on te demande. "
Le juge prétendait qu'à tort et à travers
On ne saurait manquer, condamnant un pervers.

En réalité, toutes les Fables de La Fontaine sont imprégnées d'une culture juridique acquise non seulement par des études de Droit mais aussi par la tradition familiale.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

Au coeur de cette oeuvre, la Loi, la Justice, mais aussi le Pouvoir...et la Morale.

Et dans le monde idéal des poètes, le Droit qui danse avec la Morale...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés